

*Date de dépôt : 19 août 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Jean Rossiaud : Un visa humanitaire pour Julian Assange : quelle est la stratégie du Conseil d'Etat ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le 27 février dernier, notre parlement acceptait la résolution R 906 et invitait le Conseil d'Etat « à demander au Conseil fédéral qu'il délivre en toute urgence un visa humanitaire pour Julian Assange ».*

*Quatre mois après cette proposition courageuse du parlement genevois, le Conseil d'Etat peut-il informer notre Grand Conseil des démarches qu'il a d'ores et déjà entreprises et plus largement de sa stratégie pour faire aboutir cette résolution qui offre une véritable solution humanitaire à Julian Assange et honore l'Etat de Genève ?*

*Je vous remercie de la diligence avec laquelle vous saurez répondre à cette question.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Préoccupé par la situation de Monsieur Julian Assange, le Conseil d'Etat assume, avec pleine conscience et responsabilité, le mandat que lui confère le Grand Conseil à travers sa résolution 906 demandant à la Suisse de délivrer un visa humanitaire en faveur de la personne considérée.

En poursuivant les discussions avec les autorités fédérales, le Conseil d'Etat privilégie, à ce stade, les contacts directs et informels à même de garantir l'agilité institutionnelle nécessaire au traitement de ce dossier complexe.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS